

Le 21 mai 2015

À l'attention de :

Madame Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet :

Mémoire dans le cadre de l'ouverture et l'exploitation de la mine d'apatite au Lac à Paul

Présenté par :

Marielle Couture

Sainte-Rose-du-Nord (Québec) G0V 1T0

Je suis citoyenne de l'un des plus beaux villages du Québec, travailleuse autonome et mère de trois enfants. Je ne suis pas experte en économie ni en sciences, mais je tiens à partager avec le bureau d'audiences mes inquiétudes quant aux impacts du développement du projet minier d'apatite du Lac à Paul.

Ce projet d'envergure présente un scénario d'exploitation qui aura à coup sur de multiples impacts à divers niveaux. Ainsi, ce projet me touche autant comme citoyenne de mon village que dans les profondeurs de mon identité québécoise.

À l'échelle locale, les aspects suivants me dérangent et/ou m'inquiètent:

- Le projet n'est pas évalué dans son ensemble, tel que le suggère la loi sur la protection de l'environnement. Les installations portuaires faisant l'objet d'évaluation environnementale au niveau fédéral ne permettent pas de voir les impacts dans leur ensemble, et il semble évident que la portion

“maritime” du projet représente, à elle seule, une grande part des retombées directes sur l’environnement. De plus, certaines installations terrestres (silos, etc.) étant considérées comme des installations portuaires, ne sont pas à l’étude lors des présentes audiences et, à mes yeux, mériteraient qu’on en tienne compte. Il me semble malhonnête de la part du promoteur d’agir de la sorte, car tout porte à croire que le projet est volontairement divisé dans le but de minimiser son impact global sur le milieu.

- L’agrotourisme et le tourisme d’aventure sont des avenues dynamiques pour l’économie de la région du Saguenay Lac-Saint-Jean et des secteurs en plein développement. La région compte de nombreux villégiateurs, petites entreprises, agriculteurs de proximité, dont l’activité économique repose essentiellement sur la nature et tout son potentiel. Il est évident qu’un transport de minerai aussi massif aura des répercussions négatives sur la qualité de vie et les activités de ces promoteurs (bruit et poussière, principalement). Je me demande pourquoi nuire à un secteur économique qui profite à plusieurs, fait vivre de nombreuses familles et s’inscrit dans des valeurs de développement durable véritable, au profit d’une économie d’extraction de ressources qui profite unilatéralement à une poignée d’actionnaires.
- Je suis inquiète pour la qualité de l’eau. Que ce soit au niveau des poussières qui s’échapperont lors des transbordements, de la pollution engendrée par le passage quotidien de 61 camions (122 passages par période de 24 heures), des risques de renversement et déversement de gaz naturel liquéfié, de potentielles fuites ou explosions des réservoirs, du traitement des boues lors du nettoyage des camions. Arianne Phosphate ne mentionne pas combien de cours d’eau sont traversés par le tracé de transport. Quels seront les impacts sur ces cours d’eau? Comment la présence de ce transport intense affectera-t-elle les écosystèmes qu’elle traverse?
- Arianne Phosphate souhaite utiliser du chlorure de calcium comme abat-poussière. Ce produit est classé selon le système de classification SIMDUT «matière toxique ayant d’autres effets toxiques : irritation des yeux chez

l'animal » en plus de causer la corrosion des métaux (nos voitures en seront affectées). Il est prouvé que ce produit traverse le placenta chez l'animal. La fiche toxicologique mentionne des effets aigus : « Irritation des yeux; exposition aux poussières: irritation des voies respiratoires supérieures; ingestion: irritation des muqueuses du système gastro-intestinal (possibilité d'ulcérations);. Des effets chroniques sont également répertoriés : « Exposition aux poussières: irritation, érythème et desquamation de la peau du visage, lacrymation, écoulement nasal, sensation de brûlure dans les cavités nasales (possibilité de saignements), chatouillements dans la gorge, possibilité de perforation de la cloison nasale. » Il semble exister des solutions beaucoup plus écologiques sur le marché, et définitivement moins nocives pour l'environnement, notamment à base de betteraves.

- Je suis très préoccupée par la sécurité des usagers sur la route forestière qu'Ariane Phosphate souhaite adapter pour le transport du minerai. Cette route est déjà utilisée par des milliers d'usagers chaque année. Le bois, sur les Monts Valins, regorge de randonneurs (à pied et motorisés), cueilleurs, chasseurs, en plus de la faune (originaux surtout) très présente. Le risque de collisions est amplifié par le trafic généré par le transport intensif prévu. L'approvisionnement de la mine en toutes sortes de produits nécessaires à son fonctionnement causera elle aussi un achalandage accru. En période de chasse ou de cueillette de bleuets – activités de prédilection dans la région ayant un vaste impact économique et social – la cohabitation avec une horde de véhicules hors-normes risque d'être difficile.
- Je conçois mal comment un tel branle-bas de transport dans le bois pourrait ne pas nuire aux territoires ancestraux de chasse et de pêche des Premières Nations, tout en nuisant aux populations animales.
- Je me sens concernée et je crains pour ma santé et celle de mes enfants, lorsqu'il est question de poussière. Quels sont les impacts sur la santé, à court, moyen et long terme? Puisque toute forme de poussière fine nuit à la respiration, l'entreprise peut-elle me garantir que mes enfants ne respireront pas de poussière de phosphate?

- Je ne suis pas convaincue par l'argument de la création d'emplois. Bien que la construction des infrastructures créera inévitablement un petit boom économique, les perspectives à long terme n'offrent pas d'opportunités incroyables. Les emplois à la mine, au nord, sont des emplois précaires, dangereux et exigeants qui nécessitent une absence prolongée du travailleur auprès de sa famille et le placent dans une position de pourvoyeur absent – dites que c'est cliché, mais cela demeure une réalité qui ne contribue en rien au tissu social.
- En séance d'information, Arianne Phosphate avait mentionné son intention de cloturer le chemin entre la route 172 et le port, chemin qui traverse tout le territoire, de la route jusqu'à la berge. Une telle cloture, en plein milieu du bois, est certaine de couper la route naturelle de plusieurs espèces animales occupant le territoire. Plus particulièrement, les orignaux ne pourront plus parcourir naturellement leur territoire. Il serait encore plus dangereux que les orignaux longent la cloture pour déboucher sur la route. Cette cloture nuira à la faune, en plus d'augmenter les risques de collisions sur la route 172, rendant la route beaucoup moins sécuritaire.

En tant que citoyenne québécoise, les aspects suivants me dérangent et/ou m'inquiètent:

- Le gouvernement a investi 200M\$ dans un plan de lutte aux algues bleu-vert (2007-2017). Cette problématique environnementale est directement liée à l'utilisation de phosphates en agriculture industrielle et au niveau de la consommation domestique. Il m'apparaît un peu ironique d'investir à la fois dans l'exploitation d'une ressource et dans la lutte contre ses effets sur l'environnement.
- Le fjord du Saguenay est un joyau québécois, voire international. En attente d'une reconnaissance de la part de l'UNESCO, mentionné par les plus importantes références internationales (National Geographic, Times) comme une destination unique, il est visité chaque année par plusieurs dizaines de milliers de touristes, qui se déplacent pour les paysages à couper

le souffle, la nature qui regorge d'opportunités – pêche, pêche blanche, randonnée, ski, chasse, trappe, chiens de traineau, cueillette, kayak, kite-surf, escalade, via ferrata, etc. – et l'aspect unique de ce coin de pays. J'ai choisi d'y installer ma famille, pour la qualité de vie qu'offre la proximité avec la nature. Il serait plus que dommage de faire l'erreur de balafrer cet écosystème magnifique pour un développement précipité au nom du profit et irréflecti.

- Le gouvernement parle depuis plusieurs années de son Plan Nord. Il me semble pertinent d'inscrire le projet d'Arianne Phosphate dans ce processus et de réfléchir à des moyens plus globaux d'acheminer nos ressources vers des ports pour l'exportation. Le plan UNE mine, UNE route, UN PORT ne tient pas la route et ne semble pas viable pour plusieurs raisons. Le Lac à Paul – pour ne mentionner que celui-ci – offre d'autres opportunités d'exploitation à plus long terme. Le terrain recèle d'autres minerais exploitables, on peut donc envisager que l'exploitation du territoire ira en augmentant. Est-ce que chaque mine sillonnera le territoire avec une route infernale et un convoi de camions sans fin? Une voie de sortie commune doit être conçue et mise de l'avant par le gouvernement, afin d'éviter de cicatrifier le paysage au nom d'un projet ou d'un autre. Il faut encadrer le développement pour qu'il se fasse intelligemment, de manière à respecter le plus possible l'intégrité de l'environnement et minimiser les impacts sur les écosystèmes.
- Il semble que la municipalité de Forestville a clairement signifié son intérêt pour recevoir le minerai via un réseau de transport ferroviaire. Permettez-moi de plaider fortement pour cette solution, qui semble beaucoup plus viable d'un point de vue simplement logique. Trois millions de tonnes de minerai par année à transporter justifient totalement la construction d'une voie ferrée. Un tel volume semble même imposer logiquement le transport ferroviaire, il est étonnant de voir le promoteur s'obstiner à transporter le minerai en camion. Le transport ferroviaire augmente la sécurité des usagers de la route, est plus écologique que des camions (même propulsés

au gaz naturel), évite la poussière et le bruit, bref, il résout beaucoup de problèmes et simplifie le transport.

En conclusion, il me semble clair que le projet de mine, et principalement son volet transport, ne sont pas recevables dans leur forme actuelle. Il est grand temps que le gouvernement du Québec définisse les balises de son développement du Nord tout en intégrant les dimensions sociales, environnementales et économiques que suggèrent l'expression « développement durable ». La proposition d'Arianne Phosphate s'inscrit à l'encontre de toutes les valeurs sous-tendues par le concept de développement durable mis de l'avant par le gouvernement. L'acceptation d'un plan tel que celui proposé n'apporte aucun bénéfice global au niveau du développement durable de la région.

Je souhaite que le BAPE empêche la réalisation du plan d'action d'Arianne Phosphate tel que proposé lors des récentes audiences. J'espère que le gouvernement se penchera sur des solutions ferroviaires pour l'ensemble des projets miniers du nord du Québec.

Avec tout mon respect,

Marielle Couture